trumentale du Blanc-Four, de Roncq. — 9 h. La Cæcilia Roubaisienne. — 9 h. 1|2. L'Harmonie, du Blanc-Seau. — 10 h. Le cercle philanthropique La Liberté, de Lille. — 10 h. 1|2. La société chorale Les Folichons, du Blanc-Seau. — 11 h. La fanfare des trompettes L'Ancienne, de Roubaix.

Kiosque de la place d'Amiens. — 7 h. La société instrumentale de Wez-Macquart. — 7 h. 1|2. La Muse des Travailleurs du Blanc-Seau. — 8 h. La fanfare des Trompettes de l'Epeule, de Roubaix. — 8 h. 1|2. La Société chorale St-Sepulcre, de Roubaix. — 9 h. L'harmonie La Jeune France, de Wasquehal. — 9 h. 1|2. La société chorale Les Inoffensifs, de Roubaix. — 10 h. La Muse des Travailleurs, de Roubaix. — 10 h. 1|2. La Fanfare des Trompettes roubaisiens.

Kiosque de la Place Carnot. — 7 heures. La fanfare de la cavalerie « La Renaissance », de Croix. — 7 heures 1|2. La Renaissance chorale, de Wattrelos. — 8 heures, la fanfare ouvrière « La Paix », de Roubaix. 8 h. 1|2. La société chorale « La Solidarité ouvrière », de Roubaix. — 9 h., Les trompettes «l'Avant-Garde », de Roubaix. — 9 h. 1|2. La société chorale « La Fraternelle roubaisienne ». — 10 h., La Fanfare de Beaurepaire, de Roubaix.

Kiosque de la place Ste-Elisabeth. — 7 heures. La Fanfare de cavalerie de Lys-lez-Lannoy. — 7 h. 1|2. La société chorale Jeanne d'Arc, de Roubaix. — 8 h. La fanfare municipale de Lys-lez-Lannoy. — 8 h. 1|2. La société chorale du Moulin de Roubaix. — 9 h. Le Club musical des Vingt, de Roubaix. — 9 h. 1|2. La société chorale l'Union des Travailleurs de Tourcoing. — 10 h. La Concordia-Harmonie, de Roubaix. — 10 h. 1|2. La société chorale l'Union des Travailleurs, de Roubaix. — 11 h. L'Union des Trompettes, de Wattrelos.

Renseignements divers

On nous prie d'insérer la note suivante :

« Les personnes ayant des logements disponibles pour les gymnastes sont priées d'en aviser M. le secrétaire du bureau de renseignements à la gare (Bureau d'inscription des bagages).

» MM. les délégués sont priés également de se tenir en permanence au même bureau.

» Le secrétaire, LEMPIRE. »

— On nous communique l'avis suivant :

« Messieurs les membres de la presse sont avisés qu'une salle de rédaction est mise à leur disposition pendant la durée de la fête fédérale, à l'ancien hôtel Meurillon, 20, rue Nain.

» Le délégué à la presse fournira à MM. les journalistes étrangers tous les renseignements de nature à les guider dans leur service. »

— On nous prie d'insérer la note suivante :

« Afin de permettre aux gymnastes et aux personnes qui prêteront leur concours à la fête d'assister à la messe, il sera dit, dimanche 6 juin, dans les églises Saint-Martin, Notre-Dame et Sainte-Elisabeth, une messe à quatre heures et demie. »

—La dispense de l'abstinence est accordée, aujourd'hui, veille de la Pentecôte, par Mgr l'Archevêque de Cambrai et à l'occasion des fêtes de gymnastique, aux hôteliers, aubergistes, restaurateurs et en général à toute les personnes qui reçoivent chez elles des étrangers.

WATTRELOS

Les fêtes de gymnastique de Roubaix. — A l'occasion des fêtes de Roubaix, la retraite des estaminets est retardée jusqu'à deux heures du matin aujourd'hui, samedi, demain, dimanche et lundi, 5, 6 et 7 juin.

Cette mesure a été prise sur la demande d'un certain nombre de débitants.

Une cérémonie commémorative doit être célébrée lundi prochain à onze heures, à l'église du Centre. MM. les membres de la Jeunesse catholique sont invités par leur président, M. Louis Hespel, à se réunir à dix heures et demie au local, pour se rendre de là à l'église en corps.

La Société des militaires médaillés de Wattrelos fera bénir son drapeau dimanche prochain à la messe de onze heures et demie. Le cortège se formera rue Carnot à onze heures un quart précises où les sociétés suivantes y prendront part : Les Médaillés coloniaux de Roubaix, les Combattants de Wattrelos, la Revanche de Wattrelos, la musique municipale de Wattrelos qui fera entendre à l'église quelques morceaux de son répertoire.

Sectaire et malotru. — L'affiche qui porte ce titre, et que nous avons reproduite, a été apposée vendredi dans la matinée sur les murs de la ville.

C'est une réponse, on le sait, au fameux discours de M. Brisson.

Les empoisonnements du Sartel. — La famille Vandenbulke est dès à présent absolument hors de danger. Ce cas d'empoisonnement fort singulier continue néanmoins de défrayer les conversations dans ce quartier de plus en plus important et populeux. En effet, on se demande quel est le toxique qui a pu déterminer l'accident, la famille n'ayant mangé que du bouillon dont elle avait absorbé la moitié la veille sans ressentir aucun malaise, et des pommes de terre nouvelles sans sauce.

Or la marmite qui a servi à chauffer le potage était très propre et sert au ménage depuis nombre d'années : le tapioca qu'on y avait mis a été employé sans inconvénient par plusieurs voisins. Quant aux pommes de terre, elles étaient simplement accommodées avec du sel.

Quoi qu'il en soit, et c'est le principal, cette alerte n'aura pas de suites fâcheuses.

Vandenbulke a repris son travail chez MM. Motte et Meillassoux, où il est occupé depuis plusieurs années.

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et de beaux articles à des prix avantageux ?

Comment voulez-vous que le public le sache si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous?

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir : nous rendons compte plus loin de cette réunion.

Avant la séance, des expériences d'éclairage ont été faites au moyen de becs incandescents système Deneyrouse : ces expériences semblent avoir donné des résultats assez concluants au point de vue de l'intensité de la lumière.

Au Conseil des prud'hommes. — Pour la première fois, dans la séance tenue cette semaine par le Conseil des prud'hommes, des avocats ont été admis à assister leurs clients.

En prenant cette décision le Conseil s'est inspiré d'un arrêt de la cour de cassation de mai 1895, d'après lequel on ne peut pas refuser à une partie qui se présente soit comme demandeur soit comme défendeur, de se faire assister d'un avocat. La condition essentielle de l'admission d'un conseil c'est la présence de la partie en cause elle-même.

Cette décision du Conseil des prud'hommes de Tourcoing était intéressante à signaler.

Les pèlerinages de la Pentecôte à la chapelle de la Marlière. — Voici l'horaire des messes qui seront célébrées à l'occasion des fêtes de la Pentecôte :

Dimanche, 6 h. 1|2, 7 h. 1|2, 8 h. 1|2 et 9 h. 1|2.

Lundi, 5 h. 1|2, 6 heures, 6 h. 1|2, 7 heures et 8 heures.

A la revue des chevaux. — Un domestique de M. Leclercq, entrepreneur, rue de la Boule-d'Or, Aloïse Neerinck, âgé de 30 ans, demeurant rue du Midi, a été blessé au talon gauche en faisant trotter un cheval, place Thiers, devant la commission de classement. Il ne pourra reprendre son service qu'après plusieurs jours de repos.

Rupture d'un essieu. — Le domestique de M. Legrand-Debacker, boulanger, rue Faidherbe, accompagné d'un jeune garçon boulanger, passait rue Fidèle-Lehoucq, conduisant une voiture chargée de pains. Arrivé en face des magasins de MM. Grau, l'essieu se rompit tout-à-coup, au niveau de la roue de droite. Le domestique et le garçon boulanger furent projetés hors de la voiture. Le dernier a été seul légèrement blessé à la figure.

Chute d'un épileptique dans le canal. — Vendredi dans l'après-midi, Désiré Leman, âgé de 33 ans, marchand de chiffons, demeurant rue du Cliquet, qui avait déjà éprouvé plusieurs crises d'épilepsie, passait au chemin de halage, derrière le Lycée, quand il fut tout à coup pris d'un nouvel accès de son terrible mal. Il tomba sur la rive et, en se débattant, il glissa dans le canal.

Il était heureusement suivi de près par un domestique, Louis Vandenberghe, âgé de 27 ans, qui s'avança dans l'eau jusqu'aux aisselles et parvint à le retirer avec l'aide de quelques personnes accourues au secours.

Après avoir reçu les soins nécessaires, le malheureux marchand a été reconduit à son domicile.

Mouvaux. — *Exploit de rôdeurs*. — Jeudi dans la soirée, quelques personnes qui passaient près du Haut-Mont, aperçurent de la fumée s'élevant au-dessus d'une maison inhabitée.

Elles coururent dans la direction du feu. A leur approche, trois individus s'enfuirent vers Marcq-en-Barœul.

Après une course de plusieurs centaines de mètres, l'un de ces individus a été arrêté par des fermiers qui travaillaient aux champs. Il fut aussitôt conduit chez M. Lecroart, cultivateur au Haut-Mont, où le garde Dupré vint lui mettre la main au collet.

Au sommaire interrogatoire qu'il a subi, l'individu a dit se nommer Henri Leclercq, journalier, 21 ans, et habiter Croix.

Il a déclaré n'avoir aucune intention malveillante; il a prétendu que la fumée provenait d'un feu qu'il avait allumé pour faire cuire une poule qu'on lui avait donnée. Il a aussi affirmé ne pas connaître les individus qui se sont enfuis avec lui.

Cette déclaration a paru quelque peu fantaisiste. La gendarmerie de Tourcoing a fait une enquête vendredi matin.

Leclercq a été emmené.

Marcq-en-Barœul. — *Un sauvetage*. — Jeudi, vers cinq heures du soir, deux gendarmes de Tourcoing, MM. Debarvengt et Blavoet, passaient près du pont du Risban ; ils aperçurent à ce moment un jeune enfant qui, par suite d'un faux mouvement, tombait à l'eau. Aussitôt les deux gendarmes s'empressèrent de tendre une perche à l'enfant qui s'y accrocha. Il fut reconnu comme étant le fils d'un ouvrier de l'usine de produits chimiques. L'enfant en a été quitte par un simple bain.

LILLE

Le tamponnement de la gare de Lille. — Sauf les luxations de la jambe droite de M. Goethaels et les contusions aux côtes de M. Dewez, qui, sans être très graves, sont assez sérieuses, les blessures reçues par les voyageurs dans le tamponnement de jeudi se réduisent à des contusions légères.

MM. les docteurs Dubar, Folet, Castiaux et Richard, ainsi que M. le pharmacien Buisine, ont donné des soins aux blessés.

Les dégâts matériels, comme nous l'avons dit hier, sont assez importants : le fourgon est fort endommagé.

Une enquête a été immédiatement ouverte par M. Thomas, commissaire de police spécial adjoint. Le mécanicien et tout le personnel du train ont été entendus, de même que les blessés, dont cinq, nous a-t-on dit, ont déposé, séance tenante, une plainte contre la Compagnie du Nord.

A l'heure actuelle, l'enquête n'est pas terminée, mais il semble résulter que le mécanicien Debruille n'a pas serré à temps son frein.

On lui reproche, paraît-il, de s'être trompé de plusieurs mètres, erreur qui aurait occasionné le choc. Quant au stationnement d'un wagon près des buttoirs, il est, dit-on, réglementaire.

Manœuvres de garnison. — Les manœuvres de garnison viennent de recommencer. Le 1er bataillon du 43e a fait lundi et mardi une marche manœuvre avec cantonnement à Cysoing; le 2e bataillon fera la sienne les 11 et 12 juin avec cantonnement à Radinghem et le 3e bataillon les 23 et 24 juillet avec cantonnement à Phalempin.

La manœuvre d'hier ne comprenait comme effectif de troupes qu'un bataillon du 43e, le bataillon des chasseurs à pieds et quatre pelotons du 19e chasseurs à cheval. Elle a été accomplie avec succès.

La manœuvre était à peine finie qu'une averse formidable s'est abattue sur les soldats pendant la grande halte. Malgré cela, ils sont rentrés à Lille dispos et alertes entre une heure et deux heures de l'après-midi.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du vendredi 4 juin 1897

Présidence de M. HASSEBROUCQ, Maire.

La séance est ouverte à 8 h. 40.

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire; Diéval, Sénélar, Masure, Lecomte, adjoints; Ducoulombier, Destombes, Théry, De Lavaivre, Dhal Descy, Ch. Loridan, H. Dumortier, Ch. Leplat, E. Lemaire, Leveugle, Glorieux, Salembier, Barbarie, Cocheteux, Demouveaux, Ladesou, Farvacque, Muller, Coppin, Cordier et Tack.

Excusés : MM. Honoré Colson, Flament et Dron.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté sans observations.

Usine à gaz. — Le Conseil autorise l'administration à passer un marché pour l'achat d'un extracteur avec machine à vapeur. Il homologue également le cahier des charges pour la construction du bâtiment destiné à abriter cet extracteur. Coût total, bâtiment et matériel, 13,000 fr. environ.

Cantines scolaires. — L'administration propose de construire des locaux plus vastes pour recevoir un plus grand nombre d'enfants aux cantines scolaires. La dépense serait de 133,210 fr.

Le projet est renvoyé à l'examen des commissions compétentes.

Boursiers de la ville. — Communication est donnée des succès remportés à l'Ecole des Beaux-Arts par M. Georges Dussart, boursier de la ville.

Nouveaux groupes scolaires. — Le service des bâtiments a dressé un devis pour la construction de deux nouveaux groupes scolaires à l'Epidème et au Virolois. Le premier coûterait 212,000 francs et le second 187,000. Ces projets seront étudiés par les commissions compétentes.

Hôtel-Dieu. — Le Conseil homologue les procès-verbaux de réception de travaux et fournitures faits par M. Hercelle et par M. Delahousse, à l'Hôtel-Dieu.

Il doit voter un crédit supplémentaire, les prévisions ayant été dépassées de plus de 16,600 fr.

Quai du canal. — Il s'agit de la construction de chaussée au quai du canal au Hallot. La dépense serait de 51,200 fr. qui devrait incomber en partie au Gouvernement.

Le Conseil approuve le projet tout en demandant que l'Etat intervienne pour moitié.

Ecoles académiques. — L'Etat vient de voter une indemnité de 1000 fr. pour rémunérer un professeur de dessin linéaire aux Ecoles académiques.

Caisse municipale de retraites. — Le Conseil renvoie à la commission des finances la demande de liquidation de pension formulée par Mme veuve Selosse.

La foire. — L'administration propose de rétablir les marchands forains sur la Grande-Place, comme autrefois.

M. Barbarie demande quelle est la commission qui a pris cette décision. Je ne puis accepter, dit-il, un rôle effacé et je suis forcé de vous donner ma démission de membre de la commission de la foire.

M. le Maire lui fait remarquer que c'est l'administration qui a la responsabilité de l'organisation de la foire et qu'elle n'a accepté le concours d'autres membres du conseil qu'à titre officieux.

M. Lecomte fournit quelques explications. La réforme tentée l'année dernière n'a pas donné les résultats qu'on en attendait, c'est pourquoi l'administration a cru devoir revenir à l'ancienne installation des marchands forains sur la Grande-Place.

M. Barbarie parle avec vivacité ; il proteste contre les décisions prises en dehors de la commission de la foire.

M. Lecomte rappelle que les divergences de vue entre les membres de la Commission ont été occasionnées par le choix d'un cirque.

M. Tack. — Ceci prouve que Mme Lenka est une belle femme et voilà tout ! (Rires).

La laïcisation du bureau de bienfaisance. — C'est la question de prise en considération du vœu de M. Barbarie.

M. Dhal-Descy tient à déclarer que depuis qu'il fait partie de l'administration charitable, les Sœurs n'ont jamais eu à distribuer des secours.

M. Barbarie. — Si j'ai demandé la laïcisation c'est que j'estime qu'un pouvoir, pour être fort, doit être unique. Jusqu'ici les Sœurs ont été toutes puissantes; elles distribuaient les secours.

M. Cordier. — Ces secours, elles les distribuaient sur leurs propres deniers.

M. Masure-Six fait remarquer que le Conseil municipal n'a pas plus à intervenir dans les décisions de l'administration charitable que celle-ci n'aurait le droit d'apprécier les décisions de l'assemblée communale.

D'ailleurs, ajoute-t-il, M. Dhal-Descy vient de nous donner des renseignements d'après lesquels s'il y a eu peut-être autrefois des abus.

M Tack. — Je proteste contre ces allégations. Ce que nous avons fait de notre temps était bien fait.

M. Masure. — Je suis enchanté des protestations de M. Tack qui prouvent que s'il y a eu des abus, ils datent de longtemps. Si rien ne vient détruire les renseignements de M. Dhal-Descy j'estime qu'il faut repousser la prise en considération du vœu de mon honorable collègue M. Barbarie.

M. Tack. — Je partage la manière de voir de M. Masure; mais je tiens à insister sur le rôle que le Conseil municipal doit jouer vis-à-vis de la commission du bureau de bienfaisance. M. le Préfet du Nord, l'a bien établi par la lettre qu'il a adressée à M. le Maire de Mouvaux et aux termes de laquelle les commissions charitables sont libres de choisir leurs collaborateurs.

M. Barbarie. — Je constate qu'on reste inféodé à des idées cléricales.

M. Tack. — Il ne faut pas faire ici de politique cléricale. Je ne suis pas clérical, mais je suis persuadé qu'une religieuse dans un hôpital rend plus de services qu'une laïque.

M. Cordier assure que le service du bureau de bienfaisance est bien fait et il invite M. Barbarie à le constater par lui-même.

M. De Lavaivre. — Nous avons confiance dans l'administration charitable actuelle, nous n'avons donc pas à tirer sur des amis. Ils se déclarent satisfaits, pourquoi douter de leur parole? Cette considération seule justifierait le rejet de la prise en considération du vœu en question.

M. Barbarie. — Vous avez été élus sur un programme.

M. Tack. — Je n'ai accepté aucun programme et je suis indépendant.

M. le Maire. — Le Conseil municipal n'a aucun avis à émettre sur une pareille question: un vœu du genre de celui de M. Barbarie serait un acte de défiance vis-à-vis des membres de l'administration charitable. Je propose donc de déclarer qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur ce vœu.

La proposition du maire est votée par vingt voix.

Une voix dans le public : « cinq républicains seulement ! »

La ferme de l'ébouage. — M. Ducoulombier présente un rapport sur les observations produites à l'enquête ouverte à propos du projet d'acquisition de terrains pour la ferme de l'ébouage et le dépôt de boues.

« Les réclamations — dit le rapporteur, sont relatives soit à l'établissement de la ferme d'ébouage dans la rue de Roncq, soit au dépôt de boues et fumiers au chemin des Orions. »

M. Ducoulombier estime que les réclamations ne sont pas fondées et qu'on a exagéré les inconvénients pour les habitants du quartier. Il conclut ainsi : « Votre commission de la voirie croit vous avoir suffisamment démontré l'inanité des raisons invoquées par les protestataires pour que votre opinion soit définitivement fixée. C'est en toute confiance qu'elle vous propose de se ranger à son avis et de déclarer qu'il n'y a aucun compte à tenir des réclamations en question. »

M. Ch. Loridan ne relève sur le rapport que le point relatif à la publicité donnée à l'enquête. Il demande que d'une façon générale l'affichage se fasse plus largement.

M. le Maire promet de tenir compte de l'observation.

Les conclusions du rapport sont adoptées sans discussion.

La conséquence de ce vote c'est l'acceptation de la prorogation du délai d'option pour la vente du terrain.

Allocation aux prud'hommes ouvriers. — M. Théry, au nom de la commission des finances, présente un rapport très bien documenté sur la question d'allocation d'indemnité aux prud'hommes ouvriers, allocation subrogée par le Ministre à une mesure semblable à prendre en faveur des prud'hommes patrons.

M. le rapporteur entre dans des considérations juridiques et il conclut ainsi :

« Votre commission se voit contrainte de vous engager à vous incliner devant la jurisprudence du conseil d'Etat, tout en exprimant l'espoir que, sans trop tarder, une voix autorisée s'élèvera à la Chambre des députés pour réclamer la révision de la loi de 1880 dans un sens vraiment démocratique. Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre commission des finances vous invite à voter une somme de 3200 fr. représentant l'allocation à fournir à huit prud'hommes patrons et à huit prud'hommes ouvriers à raison de 200 fr. par tête pour l'année 1897. »

M. Barbarie déclare qu'il ne votera pas les conclusions du rapport.

M. Muller. — Il ressort du rapport de M. Théry que le Conseil votera le crédit contraint et forcé, pour ne pas priver les prudhommes ouvriers de leur allocation.

M. Théry. — C'est évidemment une protestation énergique.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Union Sténographique et Cercle Sténographique. — Les demandes de subventions sont rejetées et le Conseil décide qu'un cours public de sténographie sera fondé à la rentrée d'octobre (rapporteur M. Destombes.)

Représentation théâtrale. — Le Conseil vote un subside de 300 francs par représentation à Mme veuve Deschamps.

La Paume Tourquennoise. — Une subvention de 550 francs est votée pour la société de jeu de balle « la Paume Tourquennoise. »

Les bornes fontaines. — Sur un rapport de M. Dumortier, le Conseil adopte l'installation de cinquante-et-une bornes-fontaines et règle les conditions dans lesquelles se fera la distribution d'eau au moyen de ces bornes-fontaines.

M. Farvacque réclame deux bornes-fontaines de plus pour le Blanc-Seau.

M. le Maire engage d'adresser ces réclamations directement à l'administration.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Monument à la mémoire de Jean Macé. — Le Conseil, sur le rapport de M. Cordier, vote une souscription de 100 fr. pour l'érection d'un monument à M. Jean Macé.

Cours d'adultes et de coupe. — Le Conseil vote 2.000 francs pour allouer des prix aux élèves des cours d'adultes et de coupe. Rapporteur M. Barbarie.

Transports par voiture cellulaire. — M. Emile Destombes, rapporteur de la commission des finances, propose de voter un crédit de 930 fr. pour participation de la ville dans les frais d'acquisition et de traction de la voiture cellulaire. — Adopté.

Bouches à incendie. — Au nom de la commission de la voirie, M. De Lavaivre propose l'installation de vingt-et-une nouvelles bouches à incendie qui nécessitera une dépense de 6.251 fr. Les bouches seront fournies par M. Watson, de Paris.

A ce propos, M. Tack fait remarquer que la ville de Tourcoing dépense des sommes considérables pour les secours d'incendie sans que pour cela les Compagnies d'assurance traitent plus favorablement les industriels de Tourcoing.

Gratification aux employés de la ville. — A l'occasion du 14 juillet une gratification égale à une journée de salaire sera accordée à tous les ouvriers et employés municipaux. (Rapport de M. Destombes).

Retraite des employés de la ville. — M. Barbarie avait demandé que les employés de la ville soient mis d'office à la retraite dès qu'ils ont atteint la limite d'âge et de temps.

M. Destombes, rapporteur, tout en faisant remarquer que le règlement de la caisse de retraites a toujours consacré ce principe, propose d'en recommander la stricte application.

M. Salembier dépose à ce propos une longue motion tendant à réformer le règlement des pensions de retraites.

Cette motion est renvoyée à l'examen de la commission des finances et les conclusions du rapport sont adoptées.

Création d'un bureau auxiliaire de l'état-civil au Blanc-Seau. — C'est un vœu déposé par MM. Cocheteux, Leveugle et Farvacque. M. Raymond Théry, dans un long rapport invoquant des considérations de droit et de fait, soutient que la mesure proposée en cette circonstance n'a pas de raisons d'être suffisantes et qu'elle entraîne à des conséquences trop graves pour qu'elle puisse être acceptée.

M. Cocheteux défend sa motion, s'efforçant d'établir que la distance entre Tourcoing et le Blanc-Seau justifie amplement l'installation d'un bureau d'état-civil.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à une grande majorité.

La séance est levée à onze heures et demie.

Concerts et Spectacles

GRAND-THÉATRE de ROUBAIX (Hippodrome)

A l'occasion du Concours Fédéral de gymnastique

Bur. 8 h. **Dimanche 6 et lundi 7 juin** Rid. à 8 h. 1|2

Spectacle populaire. Prix très réduits. Spectacle offert aux dames. — Deux représentations de la désopilante comédie militaire.

CHAMPIGNOL MALGRÉ LUI

Comédie-vaudeville en trois actes par MM. Georges Feydeau et Maurice Desvallières.

On commencera à huit heures et demie par un vaudeville du répertoire ; à neuf heures : CHAMPIGNOL MALGRÉ LUI.

Prix des places : Fauteuils et loges, 3 fr. Pourtour, 2 fr. Premières galeries, 1 fr. 50. Deuxièmes galeries, 0,50 c. ; une dame accompagnée d'un cavalier entrera gratuitement ; deux dames ensemble entreront pour le prix d'une place.

Avis très important. — Les entr'actes seront abrégés de façon à ce que le spectacle soit terminé à onze heures précises, ce qui permettra au public de sortir au meilleur moment pour admirer les illuminations. Feu d'artifice. Ascension de ballon. etc. — La location est ouverte chez M. Jubé-Hortogh, rue de la Gare.

ENTRE COLLECTIVISTES

M. Delcluze est enfin sorti du mutisme prolongé dans lequel il s'était cantonné depuis un certain temps malgré les attaques de ses frères du *Petit Calaisien*. L'ancien chef du parti collectiviste de Calais refuse la lutte. «Fidèle observateur de la loi, il ne veut pas déroger aux *règlements sévères* du parti. » C'est ce qu'il déclare dans la lettre suivante qu'il a adressée à M. Naudin :

« Calais, 2 juin 1897.

» Monsieur Naudin,

» Dans le *Petit Calaisien* de mardi, vous m'invitez à un débat singulier : vous m'offrez vos colonnes pour y causer avec vous des choses du Parti ouvrier.

» Nous avons, au Parti ouvrier, des règlements qui nous imposent des réserves que vous semblez ignorer et comme je ne suis pas de ceux qui veulent se faire mettre hors du Parti pour violation desdits règlements, je vous déclare que, momentanément du moins, je ne puis, pour le seul plaisir de vous satisfaire personnellement, raconter à vos lecteurs, par le menu, les petites affaires du Parti.

» Voici un des articles du règlement en question :

» Art. 22. — Toute collectivité ou tout citoyen s'interdit de porter ses querelles en dehors du Parti par voie de presse, de réunion publique ou de tout autre moyen. »

» Vous ne devez pas en conclure, retenez-le bien, que prisonnier d'un règlement sévère, je redoute de discuter avec vous, par la presse et par la parole, non !

» Dans quelques jours, le mois prochain, nous aurons un Congrès national, à Paris, qui, après d'autres assemblées, mettra les choses au point et sera mieux placé que vous pour juger ce qui doit forcément vous échapper, — comme on vous a déjà dit d'ailleurs.

» En attendant, ne vous gênez pas et rendez-moi coupable de toutes les manœuvres et de tous les crimes; vous pouvez même faire appel aux lois dites « scélérates » pour faire admettre que j'ai pu « inciter » l'idée de porter atteinte à vos précieux jours, vous ne m'entraînerez pas sur un terrain qui peut vous convenir et où les bénévoles peuvent se laisser glisser. Je ne suis pas de ceux-là.

» Recevez, Monsieur, mon salut socialiste.

» A. DELCLUZE.

M. Naudin se moque de cette lettre. Il annonce qu'il la publiera « avec tous les commentaires qu'elle comporte». Puis il ajoute :

« M. Delcluze refuse le débat public auquel nous le convions... en invoquant la « discipline » à laquelle l'astreint le règlement du Parti ouvrier !

» Nous montrerons ce que vaut cet argument !

» Ce serait une singulière chose, en tous cas, que cette discipline qui permettrait à M. Delcluze de nous accuser, Salembier et moi, mais lui interdirait de fournir la preuve de ses accusations !

» On n'avait pas, jusqu'ici, l'idée d'une discipline comme celle-là... en province. »

L'affaire Vincent-Naudin a été appelée jeudi à trois heures, à l'audience de simple police de la justice de paix du canton Sud-Est de Calais.

M. Vincent était inculpé de violences légères et de tapage injurieux à l'adresse de M. Naudin, directeur du *Petit Calaisien*, auquel il avait donné un violent coup de poing en réponse à des articles publiés contre lui dans ce journal.

M. Vincent s'est présenté. M. Naudin a fait défaut.

L'affaire a été remise à huitaine sur la demande de M. Vincent.

— Le *Progrès du Nord* disait hier que M. Delcluze se trouvait jeudi à Lille. Il s'est rendu, paraît-il, vers 6 heures de l'après-midi, à l'hôtel de ville, où il a eu une entrevue avec MM. Delory et Delesalle.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

Une pétition des bouchers de Wattrelos

Wattrelos, le 4 juin 1897.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi d'avoir recours à votre estimable journal pour expliquer la vérité sur un fait qui donne lieu à des malversations à mon égard, et ce dans le seul but de me nuire.

Il est vrai qu'une pétition a été envoyée par des bouchers de Wattrelos à la Direction des Douanes, afin d'interdire l'entrée en France de viandes non visitées par le vétérinaire.

Comme depuis un certain temps, à des endroits différents près de la frontière, des empoisonnements s'étaient produits par de la viande malsaine, nous avons cru devoir signaler des abus à qui de droit.

Cette pétition portait les signatures de MM. Henri Morel, Polydore Grymonprez, Jules Velghe, Henri Renard, Jules Harduin, Clovis Matton, Désiré Renard, J.-B. Morel, Jules Ségard, Jules Dujardin, Henri Vandelsteegere et Simon Hien, tous bouchers ou charcutiers à Wattrelos.

Espérant que vous voudrez bien donner l'hospitalité dans vos colonnes à ces quelques mots, je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes remerciements anticipés avec celle de ma considération très distinguée.

H. MOREL.
boucher au Crétinier, Wattrelos.

La Société des Anciens Orphelins de l'Hospice de Tourcoing

Tourcoing, le 4 juin 1897.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Puisque vos colonnes sont toujours si généreusement ouvertes à vos lecteurs, je vous serais obligé si vous voulez bien insérer cette lettre.

La commission de la Société des Anciens Orphelins de l'Hospice de Tourcoing a l'honneur de porter à la connaissance du public que, contrairement aux assertions de certains membres dissidents, elle n'a pas utilisé dimanche dernier à son banquet l'argent de leurs cotisations.

Elle a donc fait faire pour les cent orphelins actuels de l'Hospice, un dessert qui leur a été distribué par les bons soins des Sœurs de l'Horphelinat.

Merci, Monsieur le Directeur, et recevez nos sincères salutations.

La commission de la Société des Anciens Orphelins de Tourcoing.

Costumes pour dames: GALERIES LILLOISES. 11036—42343d

REPRODUISEZ! *plans, dessins, affiches,* avec l'**Expéditif**. *Plusieurs couleurs en un tirage.* — P. LARUE, 13, rue Nationale, **Lille**. 21139—43338

VIN DE MALAGA AU QUINQUINA
DE LA PHARMACIE DELABAERE
Le litre 3 fr. (verre non compris)

LES PILULES SAVONNEUSES BOISSY

Sont les seules qui, s'émulsionnant dans l'intestin, purgent doucement sans coliques et par conséquent sans fatigue pour cet organe.

La boite 2 fr.

DEPOT : Pharmacie DELABAERE, 51, rue d'Inkermann

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX* — *Déclarations de naissances du vendredi 4 juin*. — Hector Desmet, rue de la Gare, 27. — Jeanne Vandercruyssen, rue Lacroix, cour Broux, 3. — Henri Marcy, rue Pierre de Roubaix, 155. — Joseph Bosteels, Hôtel-Dieu. — Théophile Flahaut, rue de l'Epeule, cour Lepers, 5.— Gustave Rys, rue de la Planche trouée, cour Florin, 3.— Oscar Lefebvre, rue de la Conférence, cour Deboosère, 11. — Lucien Stechele, rue Daubenton, cour Van Welden, 10.— Louis Quennoy, rue Voltaire, 38. — Raymonde Geernaert, rue Delezenne, 1. — Charles Vlaeminck, rue de Mouvaux, cour Dubeaurepaire, 1. — Alfred Minet, rue Béranger, 1. — Clémence Van Lierde, rue de l'Epeule, chez Paul Delvaux.

Déclarations de décès. — Emile Delgrange, 1 mois, rue des Longues-Haies, 13. — Julie Forquen, 69 ans, rue du Fort, 90. — Marcel Sindan, 3 ans, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, 7. — Théophile Leperq, 36 ans, rue Chapelle-Carette, cour Agache, 8.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 4 juin*. — Esther Leveugle, rue Achille-Testelin. — Jules Mollet, rue du Tilleul. — Elise Noyelles, rue de Fleurus, — Alphonsine Delnatte, rue de Mouscron. — Jean Moerman, rue d'Anvers. — *Déclarations de décès*. — Madeleine Guillerme, 9 mois, rue Jourdan, 36. — Désiré Vanoverschelde, 6 ans, rue de Marengo. — Charles Renard, 22 ans, rue Marlière, 327. — Fernand Tiquet, 1 an, rue des Prats. — Isabelle Bouckaert, 41 ans, rue de Mouvaux, 2.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VANDAMME-BOUCKAERT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Charlotte-Isabelle-Caroline BOUCKAERT, décédée à Tourcoing (Blanc-Seau), le 3 juin 1897, dans sa 42e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à 8 heures 3|4, en l'église Saint-Eloi. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mouvaux, 2, à 8 heures 1|2.

Les amis et connaissances de la famille CAUDRON-FAUQUEUX, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Julie FAUQUEUX, veuve de Monsieur Théophile CAUDRON, décédée à Roubaix, le 4 juin 1897, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 7 courant à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le samedi 5, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fort, 90.

BELGIQUE

MORT DE M. L'ABBÉ GUSTAVE BOSSUT A MOUSCRON. — Le vénéré directeur du couvent des Dames-de-Marie, à Mouscron, M. l'abbé Bossut, dont la santé était chancelante depuis plusieurs années, se trouvait, jeudi soir, chez sa nièce, Mme Maroy, rue du Moulin, lorsqu'il s'affaissa soudain. On crut à une de ces crises passagères auxquelles il était sujet, mais, malgré les soins énergiques des docteurs Van Reep et Vuylsteke, il ne put reprendre connaissance, et rendit le dernier soupir, vers neuf heures, après avoir reçu l'extrême-onction.

M. l'abbé Bossut, originaire d'Herseaux, a passé toute sa vie sacerdotale à Mouscron. A peine ordonné prêtre, en 1859, il était nommé directeur de cette excellente maison d'éducation qu'il ne devait pas quitter. Son activité, son zèle pour le bien s'étendirent à une foule d'œuvres qui lui doivent le jour et qui sont en pleine prospérité.

Il mit au service du collège Saint-Joseph ses profondes connaissances et sa remarquable érudition, et y fit plusieurs cours pendant de longues années.

Il ne se contentait pas d'enseigner : il s'attachait surtout à former le cœur et le caractère de ses élèves dont il était très aimé. Nombreux sont ceux qu'il a pour toujours mis dans le bon chemin, qui lui doivent en grande partie les situations qu'ils occupent, et qui, en apprenant la triste nouvelle, pleureront comme l'on pleure à la mort d'un père.

Les œuvres sociales devinrent l'une des préoccupations favorites de M. l'abbé Bossut. Il fonda le « Cercle ouvrier » qui a pris, en peu de temps, une extension considérable, et qui, sous sa direction, a rendu les plus signalés services à de nombreux pères de famille.

Il créa aussi la Bibliothèque catholique, qu'il dirigeait avec un soin et un tact auxquels il a été rendu souvent hommage.

La nouvelle paroisse du Mont-à-Leux lui doit beaucoup; c'est M. l'abbé Bossut qui recueillit les fonds nécessaires à la construction de la première église, et plus tard, à celle de la seconde.

Au Tuquet, il est arrivé, après bien des démarches, à faire aussi construire une église et à établir une école.

L'orphelinat des filles, élevé rue du Moulin, et inauguré récemment, est dû à son initiative, et il avait préparé le plan d'un orphelinat pour garçons avec école professionnelle; malheureusement la mort l'a empêché d'achever cette œuvre qui venait s'ajouter à tant d'autres.

La charité, le dévouement, la bonté, ont rempli la vie de ce saint prêtre qui meurt à l'âge de 62 ans, entouré du respect et de l'affection de tous.

Nous prions la famille de M. l'abbé Bossut d'agréer l'expression de nos condoléances.

Mouscron. — *Une tentative d'incendie*. — Un commencement d'incendie s'est déclaré vendredi, vers deux heures, dans le cabaret : *A l'ancien canon*, tenu par l'épouse Caulliez, rue de Tournai.

L'auteur de cette tentative d'incendie est un logeur de l'établissement, Jean Forestier, qui s'était rendu au grenier avec une lampe à pétrole et mit le feu à un tas de bois.

La cabaretière; réveillée par la fumée, donna l'alarme. Des logeurs accoururent aussitôt et, au moyen de seaux, ils parvinrent à éteindre ce commencement d'incendie qui menaçait de prendre de plus grandes proportions. Pendant ce temps, Forestier avait pris la fuite. Attiré par les cris, l'agent Bayens, qui passait en ce moment, vit Forestier s'enfuir, mais il parvint à l'arrêter et après s'être assuré des faits, celui-ci fut conduit au poste.

Interrogé le matin par M. Strypstein, commissaire de police, il déclara qu'il avait voulu se venger d'une discussion qu'il avait eue avec la femme Caulliez. Celle-ci l'aurait prévenu qu'il devait quitter l'établissement dans quelque temps. Forestier a été ensuite conduit à la prison de Courtrai.

Vers 1 h. 30 de l'après-midi, le parquet de Courtrai représenté par MM. Janssens de Bisthoven, procureur du roi, Dujardin, juge d'instruction et son greffier, est descendu à Mouscron. Les magistrats se sont rendus sur les lieux et ensuite au bureau de police où ils ont interrogé les témoins. Le parquet est retourné à Courtrai par le train de 5 h. 52.

Un cycliste écrasé par un automobile à Bruxelles. — Hier soir, M. Dubois, garçon-coiffeur à Bruxelles, qui pédalait à grande vitesse avenue de la Toison d'or, est allé se jeter contre une voiture automobile électrique appartenant à M. Jenatsy, ingénieur à Laeken. Le cycliste a eu la tête broyée et a été relevé à l'état de cadavre.

Les témoins semblent assez unanimes à reconnaître que ce terrible malheur était dû à l'imprudence de la victime. M. Jenatzy et d'autres personnes prétendent que sa lanterne n'était pas allumée. Quelques personnes disent le contraire.

Trois enfants brûlés à Bornhem.— A Bornhem, arrondissement de Malines, les époux De Smedt avaient dû laisser seuls à la maison leurs trois enfants âgés de 3, 5 et 7 ans. Le feu se déclara à l'intérieur de la maison, on ne sait comment, et, à un moment, les trois enfants furent entourés d'une barrière de flammes.

Une jeune fille de 15 ans, qui habite à côté, vint courageusement à leur secours et parvint à en sauver deux, qui sont cependant assez grièvement brûlés.

On a retrouvé le cadavre carbonisé du troisième enfant au grenier, où le pauvre petit s'était réfugié.

La maison avec ses dépendances a été détruite complètement.

La pauvre mère a dû s'aliter.

Néchin. — *Une arrestation*. — La brigade de gendarmerie de Templeuve a arrêté un nommé Diagu Henri, mauvais sujet demeurant à Néchin. Il sera interné à la maison de correction de l'Etat à St-Hubert.

Templeuve. — Vendredi après-midi, le brigadier commandant la gendarmerie de Templeuve et de Pecq, battait la frontière à l'effet d'arrêter des fraudeurs dont le nombre augmente chaque jour. Au cours de leur battue, ils ont surpris un nommé Fievez Arthur (dit Bahehon) et deux autres individus qui l'accompagnaient. Le premier qui est un récidiviste, a été surpris dans une grange.

Cet individu rôdait continuellement le long de la frontière et faisait la terreur des environs.

Il a été ligoté sur place par le brigadier et conduit à la gendarmerie de Templeuve.

CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE

Cyclist-Club-Roubaisien. — Dans sa dernière réunion, le Cyclist-Club-Roubaisien a procédé au renouvellement partiel de son comité qui se trouve composé de la façon suivante :

Président, M Herman Toulet; vice-président, M. Emile Degrave; trésorier, M. Jules Bin ; secrétaire, M. Louis Deltête; capitaine de route, M. Emile Delesalle; lieutenant de route, M. Emile Ducoin ; commissaires, MM. Alphonse Aerts, Ernest Leronge et Alphonse Scarsériau.

Cyclistes amateurs roubaisiens.— Une réunion extraordinaire obligatoire, aura lieu ce soir samedi, à huit heures et demie précises, au local de la société, chez M. Adolphe Blondeau, rue de la Conférence, à l'effet de désigner les dates de sorties officielles. A partir du jour de cette réunion, l'application du règlement sera rigoureusement observée.

Toute absence non motivée sera passible d'un franc d'amende.

La commission porte à la connaissance des amateurs, qui ont pris des mises pour la bicyclette neuve à pneumatique devant être jouée aux dés, que la date est définitivement fixée au samedi 12 juin, à huit heures et demie précises. Comme il ne reste plus qu'une vingtaine de mises à cinquante centimes, les amateurs sont invités à se faire inscrire le plus tôt possible.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Rappel des concours du dimanche 6 et lundi 7 juin. — Fédération du Centre : Clermont, donné au siège de la société au Vieux pigeon, chez M. Dessein, cabaretier, rue Monthyon, près le parc de Barbieux. — Chantilly, à la société l'Aile d'Airain, chez M. Mondet, rue du Moulin.

La Fraternelle : Chantilly, donné au siège de la société, chez M. Wysman, rue de la Paix. — Clermont, chez M. Dubrucq, rue d'Oran.

Union fédérale : Chantilly, à la société le Pigeon noir, chez M. Dolphens, rue des Fondeurs. — Chantilly, au siège de l'Alliance colombophile chez M. Vermeulen, rue d'Alma.

Avenir du Tilleul : Chantilly, donné à la société la Bête blanche, chez M. Langlet, rue de la Balance. — Saint-Just, chez M. Albert Debruyne, rue de Bouvines.

Fédération roubaisienne. — Chantilly, chez M. Grimonprez, cabaretier, « A la nouvelle sortie », rue du Cartigny. — Chantilly. Au siège de la société l'« Avant Garde » établie chez M. Daneels, cabaretier, « A l'Abondance », rue de Mouvaux.

—En raison des fêtes de la Pentecôte la société «Union» rappelle aux amateurs que son dressage de Chantilly le mardi 8 courant, est renvoyé au lendemain, mercredi 9.

ROUBAIX. — La société colombophile L'Eclair, établie chez M. Ch. Declercq dit « Petit Soldat, » rue Voltaire, 75, informe les amateurs qu'elle offre un grand concours sur Rambouillet, le dimanche 13 juin, 200 fr. prix d'honneur, répartis en 20 prix de 10 fr., la mise sera de 1,75 dont 1 fr. pour prix: mise en paniers le vendredi 11, de 4 à 7 h. du soir. Le concours sera réglé par MM. Dekaesmaeker et Caron, régleurs de l'Union Fraternelle.

WATTRELOS. — La société colombophile les Ambulants, établie chez M. Laluy, cabaretier à la Vieille-Place, rappelle aux amateurs son concours sur Chantilly, dimanche 6 juin. 100 fr. de prix d'honneur. Mise 1 fr. 55 bague comprise. Constatation automatique. Distances Bouillet. Mise en paniers la veille de 5 à 7 heures du soir.

JEU DE BOULE A LA PLATINE

TOURCOING. — Les Amis-Réunis ont l'honneur d'informer les amateurs qu'ils donneront chez le sieur Robert Delcourt, estaminet du Bon Louis, rue Masséna, anciennement rue de Redan près du Lycée de Tourcoing, un grand jeu de boule à la platine, le dimanche 4 juillet 1897, 120 francs de prix en espèces.

CONCOURS DE COQS

Un immense parc à coqs vient de s'ouvrir **A LILLE, à la Brasserie Faidherbe, rue de Tournai** en face la sortie des voyageurs.

Les propriétaires de cette magnifique installation ont débuté par un grand concours de coqs pour lequel il y a près de 5000 francs de prix.

C'est le 16 mai que la première séance a eu lieu et la dernière est fixée au dimanche de la Pentecôte, 6 juin. La plupart des grands amateurs de la région, les Cliquennois, Lenaert, Nifle, Vifquain, Richez, Savage, Vandewelde, Trioen, Delcour de Bailleul, etc., vont reconcourir le *dimanche de la Pentecôte* pour se disputer les grands prix.

Nous ne saurions trop engager les amateurs et les personnes désireuses de voir une partie de coqs des plus attrayantes (on battra 12 paires), à assister à cette belle séance et les invitons à retenir leurs places dès à présent.

Mise au parc à une heure.

Le prix des places très minime est fixé: *Tribunes numérotées*, **3 fr.**: *galeries*, **2 fr.**

S'adresser pour la location à la **Brasserie Faidherbe, ou au Bar Franco-Russe, à Lille**.

Nous savons que tous les meilleurs coqs de la région et de la Belgique ont été retenus pour cette séance, qui doit clôturer la saison sportive. 21355

Quel est l'homme politique, l'écrivain, l'artiste qui ne souhaite savoir ce que l'on dit de lui dans la presse? Mais le temps manque pour de telles recherches.

Le Courrier de la Presse, fondé en 1889. 21 boulevard Montmartre, à Paris, par M. A. Gallois, a pour objet de recueillir et de communiquer aux intéressés les extraits de tous les journaux du monde sur n'importe quel sujet. — Le *Courrier de la Presse* lit 6,000 journaux par jour. 39240

Le «Messager du Dimanche» est le journal hebdomadaire belge le plus répandu. Sa publicité est de tout 1er ordre. Prix d'annonces 0.40 c. la petite ligne. Envoi gratuit d'un n° spécimen. Abonnement 5 fr. 60 l'an. Le *Messager du Dimanche* contient 8 pages de textes; il donne un résumé de tous les faits politiques de la semaine, des chroniques artistiques et agricoles. C'est le journal hebdomadaire le plus complet. Pour tout ce qui concerne la publicité du *Messager du Dimanche*, s'adresser au bureau du journal à M. L. Niset, fermier des annonces, 4, Impasse de la Violette, Bruxelles. 4519—41609

LES MALADIES DE LA PEAU
DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX
ET LES MALADIES CONTAGIEUSES
sont guéris très vite par la méthode qu'emploie
M. VANDENDRIESSCHE, médecin-pharmacien
LILLE, 63, rue Jacquemars-Giélée, 63, LILLE
Consultations de 9 h. à midi et de 2 à 5 heures

STORES AUX GALERIES LILLOISES 45, 47, 49, rue Nationale, Lille
Maison *exclusivement* française. Preuves offertes à quiconque en doute.

MEUBLES DE JARDINS AUX GALERIES LILLOISES 45, 47, 49, rue Nationale, Lille
Maison *exclusivement* française. Preuves offertes à quiconque en doute. 14045—4234

Dimanche et Lundi 6 et 7 Juin seulement
Les Grands Magasins des GALERIES LILLOISES 45, 47, 49, rue Nationale, LILLE, mettront en Vente
Un lot de *SIX MILLE* CHAPEAUX de PAILLE à 1.45 valeur habituelle 4 fr.
POUR HOMMES
Maison EXCLUSIVEMENT française. Preuves offertes à quiconque en doute

AVENTURE D'UNE NOURRICE SÈCHE
A BETHON (Marne)

Nous lisons dans « *Le Journal* » :

Lorsqu'une mère dévouée a, pendant de longs mois, prodigué ses soins et le plus pur de son sang pour élever son cher bébé, il arrive un jour où le sein maternel ne suffit plus et où il faut le sevrer. Beaucoup de mères n'ont pas le courage de supporter les cris de leurs enfants dans les premiers jours de leur sevrage, elle préfèrent les confier à des femmes qui ont cette spécialité et en font le métier.

C'est chez une de ces nourrices sèches ou sevreuses, comme on les désigne, que je me suis rendu à Béthon (Marne) pour y constater un fait remarquable dont je devais rendre compte à mon journal.

Mme Roy a 52 ans et autour d'elle une petite colonie de cinq enfants qu'elle a en sevrage. La pauvre femme venait d'être sur le point d'abandonner sa tâche. La maladie s'était abattue sur elle et pendant plusieurs mois elle fut obligée de garder le lit. Ce fut un coup de sang qui commença : un érésipèle vint ensuite. Le retour d'âge compliquait la situation. Des douleurs atroces la torturèrent, s'étendant de jour en jour. Les doigts de pieds, le talon, la cheville, les genoux et toutes les jambes furent atteints successivement ; l'enflure augmentait. Elle souffrait horriblement dans l'aine, le ventre,

l'estomac et les reins. Enfin, comme si cela ne suffisait pas, les épaules, les bras et les mains enflèrent également. La tête lui faisait un mal affreux et l'estomac refusait tout aliment. Aucun remède n'apportait même un adoucissement à ses souffrances. Son fils était désespéré et déclarait tous ses soins superflus, lorsqu'un jour une brochure lui tomba sous les yeux. Il y était question d'un nombre considérable de guérisons opérées par l'emploi des pilules Pink pour personnes pâles du Dr Williams. Sans hésiter, il en fit venir une boite et voilà qu'après quelques jours, les douleurs diminuèrent par tout le corps. Au bout de douze jours, la première boite finie, elle allait beaucoup mieux, l'appétit et la digestion étaient parfaites. Elle en prit successivement sept boites. Elle avait gardé le lit près de trois mois. En mars elle était complètement guérie et reprenait toutes ses occupations.

C'est avec l'expression d'une réelle reconnaissance que Mme Roy et son fils, avec lequel je me suis entretenu longuement, me firent le récit ci-dessus. Ceux qui feront usage des Pilules Pink obtiendront les meilleurs résultats. Elle ne sont pas seulement efficaces pour l'anémie, la paralysie, ataxie, locomotrice, rhumatisme, sciatique, névralgie, danse de Saint-Guy, maux de tête, névrose, scrofule, etc., elle sont encore un régénérateur du sang et un tonique des nerfs. Elle redonnent de belles couleurs aux teints pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissements chez la femme, et produisent sur les hommes une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental et par les excès.

En vente chez tous les pharmaciens, mais en cas de difficultés quelconques on peut se les procurer au dépôt principal, MM. Gabien et Cie (pharmacien de 1re classe), 3, cité Trévise, Paris, à 3 fr. 50, la boite ou 17 fr. 50 par 6 boites franco, contre mandat-poste. 43368

FIVE O'CLOCK CACAO!!

Les Anglais ont créé le five o'clock Thé, mais l'usage semble se perdre et voici pourquoi: Les hygiénistes — ils sont nombreux à notre époque — ont remarqué que le thé était un débilitant, aussi nos mondaines ont-elles proscrit ce breuvage de leurs réunions.

On ne donne plus maintenant que du Cacao van Houten, exquis aliment si tonique et si substantiel, le meilleur des chocolats liquides.

Rien ne prépare mieux au dîner que cette petite collation. Voilà un apéritif qui n'est pas dangereux pour la santé. 43363d

TÉLÉPHONES
POUR RÉSEAUX
Installation de réseaux particuliers. —
Sonneries et Appareils électriques. —
Contrôleurs de rondes. — Porte-Voix.
Paratonnerres. — Piles. — Fils, etc.
Ets RAVET
EXPERT DU GOUVERNEMENT
Fournisseur des grandes administrations
13, contour Saint-Martin, ROUBAIX | 51, boulevard de la Liberté, LILLE
LES MAISONS SONT RELIÉES AU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 3 juin.

Le cours de l'or est à 195 20 0|0 piastres papier monnaie.

Patay (Loiret), 1er juin.

Laines en suint, 1,20 à 1,40 le kil.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Havre, 4 juin.

(De notre correspondant particulier)

Laines. — Les courtiers ont laissé la cote sans changement, ce matin, marché ferme.

On a émis jusqu'à ce jour 49 filières dont 4 nouvelles ce matin, les seules en circulation.

Les avis du dehors et surtout ceux d'Anvers, qui ont signalé 2 fr. 50 à 5 fr. de hausse, ont influencé notre marché; on a payé et la cote a été haussée de 1 fr.

A terme on a coté :

25 b. juin 119,50; 50 b. septembre 120,50; 25 b. octobre 121; 350 b. décembre 121-122 ; 50 b. janvier 122; 275 b. mars 123,50-123; 100 b. avril 123,50.

Havre, 31 mai.

(*Extrait de la revue du 1er au 31 mai 1897 de MM. G. et E. Asselin*)

Laines. Importations : 2,009 balles. Débouchés ; ventes 1,607 b., expéditions 356 b., total 1,963 b.

Stock ce jour : 20,277 b., dont 18,542 b. Plata, contre 27,359 b., dont 26,946 b. Plata à pareille époque 1896.

Les enchères de Londres débutèrent le 4 mai en baisse de 5 à 10 o|o sur les cours de clôture avril; la concurrence aux achats qui se produisit sur cette nouvelle base fit bientôt regagner la majeure partie de la baisse et même au-delà pour les laines écartées pendant la série précédente par la demande américaine. Sur 269,000 balles disponibles, environ 50,000 balles furent retirées et reportées sur les prochaines enchères qui ouvriront le 6 juillet avec un total de maximum 300,000 balles.

Bon courant d'affaires sur notre marché en laines Buenos-Ayres, tant pour la carde que pour le peigne; nous cotons pour provenances du Chili une nouvelle baisse de 2 c. 1|2 sur certains genres, avec demande plus active.

Marché à terme : Type la Buenos-Ayres bonne courante. Rendement 36 o|o.

Les avis de baisse en ouverture des enchères de Londres n'influencèrent guère notre marché, cette situation ayant été escomptée ; la fermeté constatée par la suite aux mêmes ventes permit donc une reprise facile de 4 fr. 50 et 5 francs qui fut maintenue par la suite ; après de légères fluctuations,